



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## produits

Question écrite n° 20147

### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question des marges des prix sur les produits agro-alimentaires. La crise de la vache folle avait provoqué un débat et initié une réflexion de fond sur cette question. Nous avons pu assister à une forte chute des prix à la production mais, en revanche, les prix à l'achat étaient restés relativement stables. Un rapport avait donc été demandé par le ministre de l'époque. Il souhaiterait savoir si des suites ont été données à cette démarche et connaître plus précisément son avis sur cette question des marges sur les prix.

### Texte de la réponse

Dans le contexte de la crise de l'ESB et de celle des fruits et légumes de 1996, alors que les cours à la production chutaient, la stabilité des prix de vente au détail suscitait l'incompréhension des consommateurs comme des producteurs. L'Observatoire français des conjonctures économiques a été chargé de mener une étude sur la formation des prix dans les filières bovine et fruits et légumes. Ses travaux ont fait l'objet d'un rapport présenté en janvier 1997. Plus récemment, les difficultés qu'ont connues plusieurs productions agricoles ont mis en évidence le besoin de mettre à disposition de l'ensemble des partenaires des filières agroalimentaires des informations impartiales sur la formation des prix alimentaires. Pour répondre à ce besoin, le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé la création d'un observatoire économique des prix des produits agricoles en avril 1998. Il a été demandé au service des nouvelles des marchés dont la vocation est de collecter et regrouper tous les prix aux différents stades (production, expédition, importation, marché de gros...) des différentes filières, d'étendre son travail de collecte d'informations et de prix jusqu'au stade de la distribution. Ce travail a été réalisé et, désormais, le service des nouvelles des marchés observe chaque semaine les prix au détail auprès d'un échantillon représentatif des grandes et moyennes surfaces (GMS) réparties sur l'ensemble du territoire. L'objectif étant bien d'éviter les crises conjoncturelles et le cas échéant d'en faciliter la gestion, toutes ces informations doivent être analysées dans un cadre concerté. Pour cela, le 1er juillet dernier, le conseil supérieur de l'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) a décidé de créer en son sein une commission spécialisée chargée de l'observatoire économique des prix des produits agricoles et alimentaires afin d'associer les opérateurs économiques à l'analyse de la situation économique des filières et aussi de leur permettre d'exprimer leurs souhaits dans un cadre institutionnel. Le décret instituant cet observatoire économique des prix des produits agricoles et alimentaires vient de paraître au Journal officiel (décret du 8 octobre 1998 paru au JO du 10 octobre 1998). L'observatoire pourra ainsi se réunir dès que la procédure de nomination de ses membres, actuellement en cours, sera achevée.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20147

**Rubrique** : Agroalimentaire

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 octobre 1998, page 5485

**Réponse publiée le** : 30 novembre 1998, page 6530